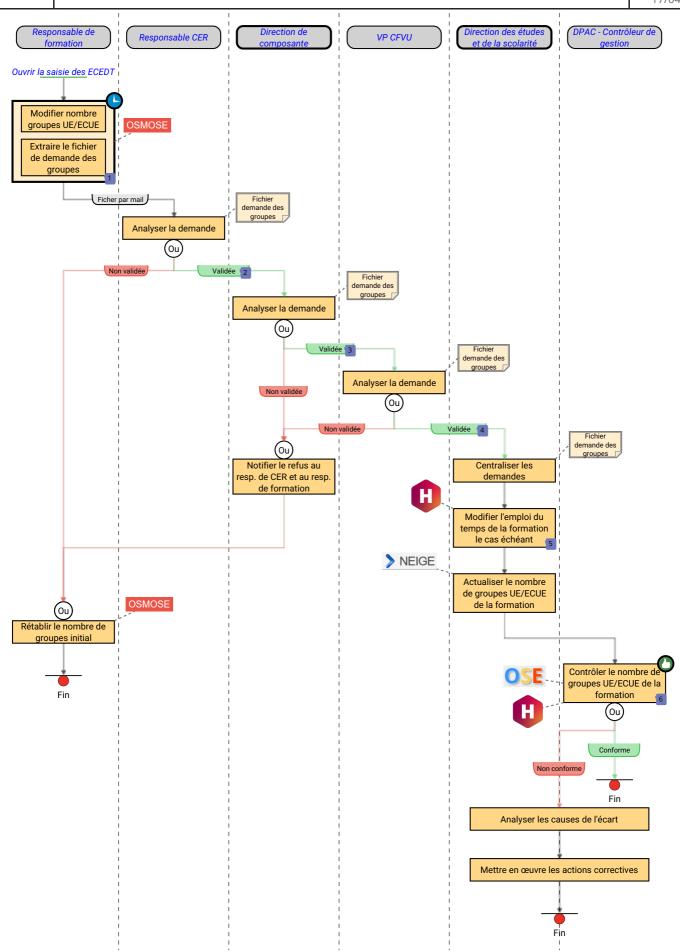


ProcédureModification du nombre de groupes des UE/ECUE

Applicable

Ref: PSO-SCOLA-004

Modifié le 17/04/2025





Procédure Modification du nombre de groupes des UE/ECUE

Applicable

Ref: PSO-SCOLA-004

Modifié le 17/04/2025

COMMENTAIRES

- 1. Calendrier :
 - de début avril à fin septembre pour le semestre 1
 - de fin septembre à début février pour le semestre 2
- 2. Transmettre le fichier de demande des groupes validé par mail au Directeur et au Directeur adjoint à la formation de la composante.
- 3. Transmettre le fichier de demande des groupes validé par mail au Vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire.
- 4. Transmettre le fichier de demande des groupes validé par mail à la Direction de la composante, la Direction des études et de la scolarité et la Direction du pilotage et de l'amélioration continue.
- 5. Si la modification du nombre de groupes des UE/ECUE a été anticipée pour l'élaboration de l'emploi du temps, retirer la mention "en attente de validation".
- 6. Point de contrôle :
 - Concordance entre le nombre de groupes UE/ECUE saisi dans OSE et Hyperplanning